

ECOLE MATERNELLE JULES GUESDE

55 rue Jules Guesde

69100 VILLEURBANNE

Tel 04.72.91.80.61

Mel ce.0691211s@ac-lyon.fr

Compte-rendu du conseil de l'école maternelle du jeudi 7 novembre 2019

- La séance a commencé à 17h pour se terminer à 19h.
- Prise de note : Mme LUNVEN.
- Compte-rendu : Mme LUNVEN et Mme TESTUCCI.
- Ce compte rendu sera transmis au personnel de l'école, aux parents délégués, à Mme l'Inspectrice, au Délégué Départemental, à l'adjoint au maire chargé de l'éducation et des universités et au service de la direction de l'éducation. Et il sera également affiché dans le hall de l'école.

Ordre du jour :

- 1) Présentation des équipes, des partenaires présents et des parents délégués (tour de table)
- 2) Bilan de la rentrée
- 3) Résultats des élections et point avec les parents délégués
- 4) Présentation du P.P.M.S.
- 5) Projets pédagogiques
- 6) Règlement intérieur
- 7) Point ville
- 8) Questions inscrites à l'ordre du jour

1. Présentation des équipes, des partenaires présents et des parents délégués (tour de table)

- Étaient présents :
 - Enseignants : Mme TESTUCCI, Mme MAGNOULOUX, Mme DOURDIN, Mme ERED, Mme DAKESSIAN, Mme EMERY, M. POHL, Mme SALMON, Mme LUNVEN, Mme ARGENTIERI
 - ATSEM : Mme RAMPON
 - Représentant mairie : Mme REVEYRAND
 - Responsable éducatif de proximité : M. HAMADACHE
 - Coordonnateur péri-scolaire : M. DUFOUR
 - Parents délégués : Mme BETRA, Mme CABARET, Mme SIDI IKHLEF, Mme GUELBI, Mme CHENAIT G., Mme LOUIHICHI, Mme ZEGUER, M. THOMAS, Mme CHENAIT N.
- Étaient excusées : Mme FERNANDEZ-CAGNA, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme JULLIEN et Mme PERRET, enseignantes, Mme GAUTHIER, D.D.E.N., et Mme ROUX, représentante municipale suppléante.
- M. JULLIARD a cessé son activité de D.D.E.N..
- Mme TESTUCCI est déchargée à mi-temps pour la direction. Elle est complétée en classe par Mme PERRET, tous les jeudis et vendredis ainsi que les mercredis des semaines impaires.
- Mme MAGNOULOUX est enseignante et maître-formateur. Elle est déchargée un jour par semaine (le lundi ainsi qu'un mercredi par mois) par Mme JULLIEN.
- Tous les enseignants sont concernés par les temps de concertations et formations REP+, sur 18 demi-journées dans l'année. C'est alors un autre enseignant qui assure la classe.

- L'équipe du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est constituée de Mme CABRERA (psychologue scolaire), Mme FREUDENREICH (enseignante d'adaptation), et de Mme BASSET-CHARCOT (enseignante rééducatrice).

- L'école compte trois postes d'AVS « aide à la scolarisation d'un enfant en situation de handicap » : Marine SHAHINYAN, Fatoumata BARRY et Olfa RTIMI.

- La directrice rappelle que pour toute question concernant le temps périscolaire, il faut s'adresser au coordonnateur, M. Cédric DUFOUR. Ses coordonnées sont affichées dans le hall. M. DUFOUR explique qu'il est assisté par une adjointe, Alice. Il s'occupe de tous les temps périscolaires : matin (sauf le mercredi), midi, soir et mercredi midi (de 11h50 à 12h45). M. DUFOUR demande aux familles de prévenir les parents des modifications d'inscriptions qui ont été faites avec lui.

Pour les inscriptions, les familles doivent voir avec la mairie (Espace KID). Il faut compter une semaine pour que l'inscription soit prise en compte. Les modifications et annulations se font avec la mairie et en ligne. Si cela ne fonctionne pas il faut s'adresser à l'Espace KID. Les familles peuvent annuler une inscription jusqu'à une semaine en amont. Si les parents ont un certificat médical, ils peuvent se faire rembourser le repas du restaurant scolaire s'ils l'adressent dans les 15 jours qui suivent l'absence.

Quand un enseignant est absent, l'inscription s'annule automatiquement. Ce n'est pas le cas en élémentaire.

- Suite à une restructuration du service de la Direction de l'Éducation, M. HAMADACHE a pris ses fonctions de Responsable Éducatif de Proximité. Il est le supérieur hiérarchique des ATSEM, des agents de Pôle de service et des animateurs. Les familles doivent passer par M. DUFOUR pour le contacter si besoin. A son arrivée, M. HAMADACHE informe qu'il est nouveau dans le milieu. C'est lui le responsable du temps périscolaire.

2. Bilan de la rentrée

- Les élèves sont répartis en dix classes ordinaires :

Classe 1, 22 TPS : - Léa EMERY

- ATSEM : Caroline

Classe 2, 16 PS / 9 TPS : - Alice TESTUCCI

- Aurélie PERRET (le jeudi, le vendredi et un mercredi sur deux)

- ATSEM : Naïma

Classe 3, 26 PS : - Mary MAGNOULOUX

- Margot JULLIEN (le lundi et un mercredi sur quatre)

- ATSEM : Adelaïde

Classe 4, 26 PS : - Stéphane POHL

- ATSEM : Séverine

Classe 5, 26 GS : - Pauline SALMON

- ATSEM : Jocelyne

Classe 6, 26 GS : - Anna LUNVEN

- ATSEM : Joana

Classe 7, 25 MS : - Noémie DOURDIN

- ATSEM : Isis

Classe 8, 25 MS : - Angélique ARGENTIERI

- ATSEM : Radhia

Classe 9, 23 MS : - Fabienne ERED

- ATSEM : Stella

Classe 10, 25 GS : - Sabine DAKESSIAN

- ATSEM : Pascale

- L'école compte 249 élèves à ce jour.

- La rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

- La directrice remercie les familles des enfants qui ont fait leur entrée à l'école et qui ont suivi les consignes des enseignants pour l'adaptation de leurs enfants. En effet, une relation de confiance entre les professionnels que sont les enseignants et les familles est primordiale à la réussite de la scolarité des élèves.

3. Point ville

- Mme TESTUCCI tient à faire part des difficultés que l'école a rencontré face au non-remplacement des ATSEM en septembre et octobre. Le travail des enseignants en a souffert, et donc la qualité d'accueil pour les élèves. Il manquait à plusieurs reprises 5 ATSEM sur 10. Il n'y a pas un jour où toutes les classes ont pu

bénéficiaire de la présence d'une ATSEM. Cela est vraiment regrettable car c'est une chance que la ville attribue des ATSEM aux écoles. La directrice demande donc pourquoi cet engagement ne peut pas être tenu par une brigade de remplaçants.

- Mme REVEYRAND répond qu'il n'y a pas de brigade volante d'ATSEM. Et sur l'école, il n'y a pas d'ATSEM remplaçantes. On aurait pu ne pas avoir une ATSEM par classe. Mr HAMADACHE travaille sur cette question.
- Mme RAMPON ajoute que dès la rentrée, il y avait 3 ATSEM en moins, ceci à cause de journées de formation obligatoires. Cela a été compliqué.
- Un parent délégué informe que plusieurs familles ont appelé la mairie pour se plaindre de la situation. Une pétition a même circulé.
- La directrice précise que ce non remplacement a été pénalisant car il s'est fait sur la durée et au coup par coup. Et que cela a surtout touché la classe des TPS, donc que cela a été très difficile.
- M. LAURENT s'étonne que des ATSEM non-titulaires, qui sont en poste, doivent quitter leur classe pour aller remplacer ailleurs.
- Mme REVEYRAND n'a pas entendu parlé de la pétition. Elle explique que le remplacement des ATSEM est géré lors de deux réunions d'absentéisme par semaine, qui prennent en compte toutes les absences et qui dispatchent les non titulaires.
- Mme TESTUCCI s'inquiète sur plusieurs points de demandes de travaux.
- Les tracés de cour ont été validés par la commission équipement pour l'année scolaire 2018/2019 et ils ne sont pas réalisés à ce jour. Mme REVEYRAND n'a pas d'information à ce sujet.
- La porte du bâtiment a une poignée mobile, ce qui représente un danger car elle peut s'ouvrir de l'extérieur. Cela a été signalé en septembre 2018 et a même été évoqué en conseil d'école l'an dernier. Mme REVEYRAND n'a pas d'information à ce sujet.
- La porte du hall peut être ouverte par les élèves qui sont en récréation. Cela représente aussi un danger et cela a également été signalé en septembre 2018. Les portes du couloir et de la petite salle de jeux ne sont pas reliées au système aimanté coupe-feu. Cela a aussi été signalé en septembre 2018. Mme REVEYRAND n'a pas d'information pour ces questions non plus.
- Le chauffage dans la couchette de l'annexe n'est pas raccordé au réseau. Mme REVEYRAND pensait que ce problème avait été réglé il y a longtemps.
- La directrice demande ce qu'il en est des alarmes « intrusion » qui devaient être installées l'année dernière. Mme REVEYRAND n'est pas au courant.
- Mme REVEYRAND informe de la situation concernant les végétaux de la cour, qui posaient problème. Toutes les bordures végétalisées vont être conservées pour bénéficier de la terre nue. Les végétaux qui ont été plantés au moment du renouvellement de l'école perdent leurs feuilles l'hiver. Ils sont entretenus par les jardiniers qui viennent très tôt le matin, ou le mercredi après midi. Un arbre mort va être replanté au moment des « arborescences ». Des classes peuvent être impliquées.
- Les parents délégués demandent un abri extérieur pour les poussettes, devant la porte de l'école. M. DEJEAN en avait parlé l'an dernier en conseil d'école. La question de la largeur du trottoir se pose, mais avec un haut-vent cela ne poserait pas de souci.
- M. LAURENT demande s'il y a des préconisations au niveau des repas végétariens servis au restaurant scolaire. Mme REVEYRAND répond que la ville met en place des repas à protéines végétales avec des jeunes ingénieurs. La ville va être amenée à en servir plus. Il y a déjà 1 repas végétarien minimum par semaine. Mme REVEYRAND invite ceux qui le souhaitent à venir visiter la cuisine centrale avec le directeur.
- Mme RAMPON regrette qu'on ne puisse pas dire aux enfants ce qu'ils mangent. Il faudrait avoir un descriptif du plat.

4. Résultats des élections et point avec les parents délégués

- Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019. Il y avait 10 postes à pourvoir. Une liste de 14 parents non affiliés à une association s'est présentée. La directrice a dénombré 191 votants sur 427 électeurs, soit un taux de participation de 44,7%, ce qui est en progression par rapport à l'an dernier (36,42%). Le vote par correspondance a représenté 82,1% des votants.
- Les titulaires sont :
 - Mme ZEGUER Amira (maman de Aliyah - PS4)
 - M. LAURENT Thomas (papa de Thibault - MS7)
 - Mme NOUNE Nesrine (maman de Medhi-Yacine - MS8)
 - Mme CABARET Zoé (maman de Eloï - MS8)

- Mme SIDI IKHLEF Djamilia (maman de Tesnime - MS8)
- Mme ATIK Eminé (maman de Enes - MS9)
- Mme TORKI Zaïneb (maman de Youssef - GS5)
- Mme CHENAIT Nora (maman de Adam – PS3)
- Mme CHENAIT Ghalia (maman de Salsabile - GS10)
- Mme FATIC Kamila (maman de Elma - MS8)
- Les suppléants sont :
 - Mme LOUHICHI Wejdene (maman de Farah – PS3)
 - Mme BARRY Juliette (maman de Nina – TPS1, Habi – MS7)
 - Mme GUELBI Yasmina (maman de Dalil - PS3)
 - Mme EL MOKHLESSE Aoitif (maman de Haron - MS7)
- Comme l'an dernier, le trombinoscope sera affiché dans le hall. La directrice n'attend plus que deux photos.
- Mme TESTUCCI remercie ces parents volontaires pour s'engager dans la vie de l'école. Elle compte sur eux pour assurer le lien école/famille en prônant la communication dans le respect des valeurs de l'école.
- Une première réunion a eu lieu le 4 novembre. Beaucoup de sujets ont été abordés et la directrice leur laisse la parole pour nous en présenter les grandes lignes.
- Mme ZEGUER explique que sous l'égide de l'OCCE, ils vont pouvoir organiser plus d'actions.
- Il reste des affaires de la bourse aux jouets. Un tri est impératif. Et il est envisagé d'organiser un vide-grenier avec vente de mètres-linéaires.
- Si les enseignants organisent une vente d'objets créés par les classes, les parents délégués sont d'accord pour aider à vendre. Le lieu reste à déterminer.
- Pour le carnaval, les parents délégués sont partant pour vendre du pop-corn, voire de la barbe à papa. Et pourquoi pas des boissons. Le moment reste à déterminer.
- Les parents délégués envisagent de vendre des gâteaux à chaque période, la dernière semaine avant les vacances. Et d'organiser une tombola. La directrice pourra obtenir des lots.
- Les parents délégués regrettent que la kermesse ne soit pas plus développée et plus festive. Des enseignants s'inquiètent du nombre d'enfants à gérer, de la sécurité, et du respect du travail réalisé (spectacles et chants). La directrice indique que tout doit bien se préparer en amont. Il faut anticiper l'occupation des locaux, l'organisation... Les parents délégués doivent avancer sur ce point d'ici janvier. Les parents aimeraient pouvoir bénéficier au moins d'un spectacle et d'une tombola hors temps scolaire. La directrice se dit très volontaire pour mener à bien ce genre de projets. Mme REVEYRAND indique qu'à l'école Camus, la kermesse faite de spectacles et de jeux se déroule dans le calme.
- Le blog et les envois de sms sont appréciés des familles.

5. Présentation du P.P.M.S.

- Il s'agit du Plan Particulier de Mise en Sécurité.
- Notre école est confrontée aux risques suivants :
 - risques d'attentats et d'intrusions
 - risques naturels : tempête, séisme
 - risques technologiques : accident industriel, accident résultant d'un transport de matières dangereuses
- En cas de déclenchement du P.P.M.S. :
 - L'école reste fermée en attendant l'arrivée des secours.
 - Les parents ne doivent pas se présenter à l'école s'ils n'y ont pas été autorisés.
 - Aucun enfant ne pourra sortir du bâtiment si la consigne donnée par les autorités est de rester à l'abri.
 - Il faut écouter la radio pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation.
 - Afin de faciliter la communication, et pour ne pas saturer la ligne téléphonique, la directrice demande aux parents délégués de faire le lien entre l'école et les autres familles.
- Trois exercices sont obligatoires, dont le premier doit avoir lieu avant les vacances de Toussaint et simuler le risque d'attentat-intrusion. Il a été réalisé durant la matinée du vendredi 11 octobre. Le bilan était très satisfaisant : les classes ont joué au "roi du silence" et à "cache-cache", les élèves ont bien respecté les consignes et tout s'est très bien déroulé.

- Le P.P.M.S. a aussi été déclenché le mardi 8 octobre lors de l'incendie de l'entrepôt à Bel-Air. Les activités extérieurs, récréations notamment, ont été interdites. Les enfants sont restés à l'intérieur des bâtiments jusqu'à midi.
- Mme MAGNOULOUX précise que l'exercice a été biaisé car l'alarme anti-intrusion n'a pas été installée comme prévu. Il faut utiliser ces boîtiers verts en cas d'intrusion dans l'école.
- La directrice ajoute qu'il n'existe pas de salle de confinement dans l'école, que les portes des classes n'ont pas de serrures, et que certaines s'ouvrent même vers le couloir.
- Mme ZEGUER demande comment cela se passe pour les élèves absents le jour de l'exercice : il y en aura d'autres dans l'année.
- Le risque d'incendie ne fait pas partie du P.P.M.S.. Deux à trois exercices d'évacuation sont réalisés chaque année.

6. Projets pédagogiques

5.1 Actions pédagogiques annuelles

- L'école maternelle a rédigé deux actions pédagogiques pour l'année scolaire 2019/2020 : la reconduction de la gazette de l'école, et une sortie scolaire sur le thème retenu cette année « protégeons les p'tites bêtes ». Elles ont été validées par notre hiérarchie et ont reçu des financements spécifiques.
- Le 1er projet est « la p'tite gazette ». 500€ ont été alloués par la ville. La directrice remercie Mme DOURDIN pour la mise en forme de la gazette, qui a un très beau rendu grâce à tout son travail. Mme DOURDIN indique qu'il y aura deux numéros cette année et que l'accent sera mis sur l'utilisation de la gazette par les enfants : coloriages, jeux, chants, points à relier... fabriqués par les enfants. La gazette sera encore distribuée gratuitement aux familles cette année. Le financement obtenu par la ville permet de réaliser les tirages en couleurs.
- Le 2nd projet s'intitule « Récup&nature tout un art ». 500€ et 3 cars ont été alloués par la ville. Mme ERED explique que les trois classes de MS et trois classes de GS partiront en sortie scolaire à la journée au parc de Miribel, à l'Iloz, le 26 juin. Des petits groupes seront encadrés par des animateurs et pourront observer les petites bêtes, les végétaux ... Un pique nique aura lieu sur place. En parallèle et en lien avec le thème de l'année, un travail pourra être réalisé dans les classes sur la nature, le land art...
- Mme EMERY informe qu'il est toujours possible de payer la cotisation OCCE même si la date limite est dépassée. La directrice ajoute qu'aucun enfant ne peut être écarté d'une sortie si la famille n'a pas adhéré à la coopérative. La réalisation des sorties dépend seulement du fait que l'école dispose de l'argent nécessaire.

5.2 Sorties scolaires

- Les 4 classes de TPS et PS se rendront à la Ferme du Val d'Amby. Mme MAGNOULOUX explique que l'endroit et les animateurs sont exceptionnels et que c'est pour cela qu'on y retourne cette année. Les classes d'Alice et Léa s'y rendront le 12 mai et celles de Mary et Stéphane le 18 juin. Le transport et les entrées sont pris en charge par la coopérative de l'école.
- Toutes les classes ont, ou vont, bénéficier d'un spectacle scolaire au centre Léo Lagrange de Villeurbanne. Le transport est pris en charge par la mairie et les entrées sont payées par la coopérative de l'école.
- Des parents délégués demandent si les classes iront au cinéma. Ce n'est pas envisagé pour le moment car on n'est pas sûr d'avoir assez d'argent. L'année dernière, il y a eu beaucoup d'actions (Kapla, jeux d'eau...) mais c'était exceptionnel car il fallait écouler les reliquats du compte de l'association. Avec l'OCCE, il faudra chaque année que le montant des dépenses soit égal à celui des entrées. Aussi, toutes les classes n'allaient pas au cinéma l'année dernière et il faut veiller à ce que les dépenses soient égalitaires entre les classes.

5.3 Autres projets

- L'équipe proposait depuis plusieurs années des projets de défi lecture (classes de MS et GS) et parcours lecture (classes de TPS et PS). Cette année, ces deux projets évoluent pour n'en former plus qu'un, commun à toutes les classes de la TPS à la GS : le rallye-lecture. Mme EMERY informe que ce projet s'appelle « Rallye-lecture, un album en randonnée ». Chaque enseignant choisit un livre sur le thème des p'tites bêtes. Chaque classe va préparer la présentation de son livre pour une autre classe, et va recevoir la présentation d'une autre classe. En parallèle, des jeux (marottes, memory...) seront fabriqués dans chaque classe par les élèves. Puis le sac à album va circuler dans toutes les classes. Les enseignants liront tous les livres à leur classe, en

adaptant le contenu au niveau des élèves, de sorte que les élèves connaîtront les 10 histoires. Un temps fort aura lieu en fin d'année pour clore ce projet.

- Mme SALMON explique le projet de chorale de l'école. Toutes les classes y participent, par regroupements de 3 ou 4 classes avec un mélange de niveaux. La chorale a lieu tous les mercredis matins. Les mêmes chansons sont apprises pour toutes les chorales, et en même temps. Les chants appris sont sur le thème des p'tites bête. Comme tous les ans, une représentation aura lieu en fin d'année.
- La compagnie « Les 3 Chardons » viendra à l'école le 20 décembre présenter le spectacle « Lucine et Malo », qui est une fable écologique. Le coût est de 5€ par enfant (financés par la coopérative).
- Comme tous les ans, une fête de Noël sera organisée fin décembre, et un carnaval au printemps.
- Cette année, un partenariat avec le Lieu Accueil Parent (L.A.P.) va voir le jour. L'accueil de 8h20 à 8h45 se fera une fois dans chacune des 10 classes de l'école maternelle. Puis à 9h Ingrid, qui est l'accueillante, rejoindra le lieu habituel côté élémentaire.
- Il existe également au sein de l'école maternelle un projet de liaison crèche-école, en partenariat avec Babil'home, de la Maison Sociale Cyprien-les-Brosses. En fin d'année, des classes de TPS et PS accueillent une vingtaine d'enfants de la crèche, par groupes de 3, sur 3 jours. Il s'agit pour les enfants de la crèche de découvrir le fonctionnement d'une classe : accueil, rituels, ateliers, récréation...
- Enfin, un projet de « Parcours lecteur » réunit toutes les classes du groupe scolaire, de la TPS au CM2. L'objectif est de créer une dynamique autour du livre, et de fluidifier la mise en place des actions au sein de l'école : utilisation de la BCD, coups de cœur lecture, sacs à albums, travail avec le Prêt Aux Collectivités... Le recrutement d'un jeune pour le service civique est en cours.

7. Règlement intérieur

- Des parents délégués demandent si les horaires sont corrects et c'est le cas. Et il n'est toujours pas possible d'augmenter le temps d'ouverture de la porte le matin.
- Le fait de laisser les poussettes dehors, notamment en cas de pluie, pose problème. Mme GUELBI demande si une rampe pourrait être installée dans les escaliers pour permettre de laisser les poussettes sous le préau. Cela n'est pas possible pour les mêmes raisons que celles évoquées en conseil d'école l'an dernier : les ATSEM et les enseignants ne peuvent pas surveiller les enfants laissés dans la poussette. La directrice comprend que les parents n'aient pas envie de réveiller les enfants qui dorment dans les poussettes, mais sa préoccupation est la sécurité des élèves. C'est la directrice qui en est garante, ainsi que du bon fonctionnement de l'école.
- La directrice se propose pour aider les parents dans leur demande de auvent devant l'école.
- Le règlement en l'état est approuvé ce jour : 19 voix « pour » et 1 voix « contre », sur 20 votants

8. Questions inscrites à l'ordre du jour

- La directrice souhaite faire un point sur la question du port du voile pendant les sorties scolaires. En effet, certaines familles sont inquiètes mais il n'y a pas lieu de l'être. La proposition de loi a été votée par le sénat mais elle n'est pas appliquée. En effet, il ne s'agit que de l'une des étapes avant qu'une loi entre en vigueur. Mme TESTUCCI tient à rassurer les familles : il n'y a aucune ambiguïté sur la présence de femmes voilées lors de sorties scolaires car la loi en vigueur indique que les parents accompagnateurs en sortie ne sont pas soumis au principe de neutralité.
- Le prochain conseil d'école est fixé au mardi 11 février 17h.
- Aucune autre question diverse n'a été inscrite à l'ordre du jour.